



délibération n° C2025 015

du comité syndical

Séance du 31 janvier 2025

Convention d'accès au bouquet de services numériques de MEGALIS

Nombre de membres en exercice	: 71
Nombre de membres présents	: 46
Nombre de pouvoirs	: 06
Nombre de votants	: 52

Le trente-et-un deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE :** François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de Hervé HERRY, Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Xavier BOREL, - **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern) a reçu pouvoir de Gilles SALAUN - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun)- Francis MOINE (Lanhouarneau), - **Secteur de MORLAIX :** Nathalie BERNARD (Plougasnou), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Gilles CREACH, Alban LE ROUX (Carantec) a reçu pouvoir de François GIROTTO, Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Bernard JASSERAND (Quimper), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec), **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Jean-Noël EDERN (Haut-Léon communauté)

Excusés : Rémy LE COZ (Plouhinec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Xavier BOREL (Le Faou), Michel BUREL (Plovan), Christian LOUSSOUARN, Laure CARAMARO (Fouesnant), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Jean-Michel LEZENVEN (Argol), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Gilbert MIOSSEC (CC Pays de Landivisiau), Gilles CREACH (Taulé), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Gilles SALAUN (CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay).

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilynne HALL
Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Convention d'accès au bouquet de services numériques de Délibération C2025-015

Le Président informe l'assemblée que conformément à ses statuts le Syndicat mixte Megalis Bretagne a pour mission de :

- mettre à la disposition des organismes éligibles un bouquet de services numériques mutualisé,
- assister et accompagner les organismes éligibles à la mise en œuvre et à l'utilisation du bouquet de services et, plus largement, au développement des usages du numérique,
- animer les communautés métiers des collectivités utilisatrices des services.

Le SDEF souscrit au bouquet de services numériques, et notamment la salle des marchés, le parapheur électronique, ou encore la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Cela se matérialise par la signature d'une convention. La dernière en date se termine au 31 décembre 2024. Il y a donc lieu de signer une nouvelle convention pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. La convention est renouvelable par tacite reconduction.

Le montant de la contribution s'élève à 3 450 euros HT par an, il est fonction du nombre d'agents de la collectivité.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention avec Megalis pour l'accès au bouquet de services numériques,
- autorise le Président à signer la convention et les avenants qui pourraient intervenir.

Le 04 avril 2025

**Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR**

**Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC**

